Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Droits des femmes

Direction générale de la cohésion sociale

Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Synthèse de l'actualité

29 avril 2013

Action institutionnelle

Egalité salariale : premières sanctions contre les entreprises

Avec le décret du 18 décembre 2012 relatif à la mise en œuvre des obligations des entreprises pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, a renforcé les dispositifs législatifs de sanction, et a ainsi marqué sa volonté de faire progresser l'égalité professionnelle. En passant désormais d'un contrôle aléatoire et sur place à **un contrôle systématique et sur pièces**, l'égalité professionnelle devient pour les entreprises de plus 50 salariés une véritable obligation. Dans un communiqué intitulé « L'égalité des rémunérations dans le code du travail ne sera plus lettre morte » publié le 25 avril, Najat VALLAUD-BELKACEM rappelle qu'« *en 2013, il faut à une femme 444 jours de travail pour gagner le salaire annuel d'un homme soit **79 jours de travail supplémentaires*** ». A l'occasion de l'Equal Pay Day 2013, la ministre a dressé un bilan de l'action engagée depuis la grande conférence sociale de juillet 2012 en la matière, en rappelant les trois leviers identifiés pour réduire les écarts entre l'égalité de droit et l'égalité de fait : « l'accompagnement et la sensibilisation », « la sanction et le contrôle » et enfin « la négociation ». (Lire également « **Egalité professionnelle** », page 10).

Retrouver l'information sur notre site

Najat VALLAUD-BELKACEM se rendra aux premiers « Etats généraux du sport en équipe »

Najat VALLAUD-BELKACEM a annoncé qu'elle participerait à l'ouverture le **jeudi 16 mai** prochain des **Premiers États Généraux du Sport Féminin en équipe,** organisé par le Tango Bourges Basket à Bourges. Cet évènement représente « *la première initiative d'un combat contre le mépris du sport féminin en équipe que Tango Bourges Basket souhaite mener sur le long terme* », précise l'organisation dans un communiqué publié le 25 avril.

Najat VALLAUD-BELKACEM annonce 80 000 à 100 000 nouvelles places en crèche

Dans un entretien aux **Echos** le 25 avril, Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes, annonce un objectif chiffré de « *80 000 à 100 000 places de crèche supplémentaires* ». Egalement interrogée sur la réforme du congé parental, la ministre a déclaré que celle-ci comprendrait plusieurs volets, « *visant à associer davantage les pères et à éviter que les mères décrochent du marché du travail. La durée maximale du congé restera de trois ans, mais une partie, sans doute six mois, devra être prise par le deuxième parent. Pour le premier enfant, la durée maximale, aujourd'hui de six mois, pourra être doublée : il y aura six mois supplémentaires proposés au deuxième parent pour favoriser le partage* ».

Lire l'entretien sur le site de la ministre

Performance de l'entreprise et temps parental

Dans un communiqué de presse du 26 avril Dominique BERTINOTTI, ministre déléguée chargée de la famille salue les nouveaux signataires de la charte de la parentalité en entreprise initiée par Jérôme BALLARIN président de l'**Observatoire de la Parentalité en entreprise**. Cette nouvelle vague de signatures permet de porter à **500** le nombre d'entreprises engagées à offrir à leurs salariés une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Ce qui correspond à près de 3,5 millions de salariés français concernés, soit plus de 10 % de la population active. Ces nouvelles signatures furent pour Dominique BERTINOTTI l'occasion de développer trois constats. Tout d'abord, la ministre souligne que « *l'implication des entreprises fait partie de la réussite de la politique familiale française* ». « *Une attention particulière en matière de conciliation vie familiale / vie professionnelle doit être portée aux familles monoparentales* » estime-t-elle ensuite, « *une sur cinq en France dont près de 90 % dirigées par une femme* ». Enfin « *jusqu'à récemment, le temps parental ne franchissait pas le seuil de l'entreprise* » explique Dominique BERTINOTTI. « *Un changement d'état d'esprit est en train de s'opérer chez les décideurs considérant le salarié dans sa globalité, dont celle d'éventuel parent. C'est un facteur de performance économique pour l'entreprise car un parent heureux est un salarié performant* ».

Morale laïque : pour un enseignement laïque de la morale

Morale laïque
Pour un enseignement laïque de la morale
Remise du rapport de la mission sur l'enseignement de la morale laïque
Lundi 22 avril 2013

En octobre 2012, Vincent PEILLON a nommé trois personnalités pour conduire une mission de réflexion sur **l'enseignement de la morale laïque de l'école primaire au lycée**. Alain BERGOUNIOUX, inspecteur général de l'éducation nationale, professeur associé à l'Institut d'études politiques de Paris, Laurence LOEFFEL, professeure des universités en Sciences de l'éducation à l'Université Charles de Gaulle-Lille 3, et Rémy SCHWARTZ, conseiller d'État et professeur associé à l'Université de Paris, rapporteurs de la mission ont présenté le résultat de leurs travaux, un rapport intitulé « Morale laïque : pour un enseignement laïque de la morale », au ministre de l'Education nationale le 22 avril.

Retrouver le dossier sur le site du ministère de l'Education nationale

Lettre au Premier ministre sur l'application du principe de laïcité

Le **Défenseur des droits** a demandé au **Premier ministre** que le législateur clarifie la loi sur la laïcité dans le milieu professionnel. En effet, il a relevé que l'évolution du contentieux concernant l'affaire **Baby Loup** illustrait les difficultés d'interprétation des textes et recommandé une large consultation.

Grossesse : rupture du contrat de travail au cours de la période d'essai

Une pharmacienne est recrutée en CDD et annonce aussitôt sa grossesse. Son employeur réduit alors la durée de son contrat de huit à cinq mois. La veille du terme de sa période d'essai, son employeur l'informe qu'il met un terme à son contrat. Le **Défenseur des droits** (Décision n°MLD 2013-23) a considéré que la rupture du contrat de travail était en lien avec l'annonce de la grossesse de la réclamante et constituait donc un licenciement discriminatoire. Il a ainsi recommandé à l'employeur de réparer le préjudice subi par la salariée dans un délai de trois mois.

Livre blanc 2013 de la défense et de la sécurité nationale

Le président de la République, François HOLLANDE, a reçu, le 29 avril, les membres de la commission qui lui ont remis le **Livre Blanc 2013 sur la défense et la sécurité nationale**. « *La défense et la sécurité de la Nation reposent sur des femmes et des hommes aux compétences reconnues, partageant des valeurs communes, qui ont choisi, sous différents statuts, de servir leur pays et leur concitoyens* » : tout au long du Livre blanc c'est l'expression « *les femmes et les hommes* » qui est employée pour évoquer les personnels de la défense. Signalons que « *la lutte contre les violences sexuelles* » dans les conflits est évoquée dans le Livre blanc comme l'une « *des obligations qui font progresser la paix et la sécurité internationales* ». Selon le site de **L'Express** le 29 avril (« *Avec 20 000 postes en moins, l'armée au défi de l'égalité homme-femme* ») les femmes pourraient échapper à la suppression de postes annoncée dans l'armée d'ici 2019. En effet la féminisation des troupes et la valorisation du personnel féminin sont des priorités pour le ministère de la Défense comme l'a indiqué à **L'Express** Françoise GAUDIN, l'une des **Hauts fonctionnaires en charge de l'égalité des droits** nommé-es dans les différents ministères (synthèses du 4 septembre). L'armée de terre ne compte que 10 % de femmes, elles sont 13 % dans l'aviation et 17,5 % dans la gendarmerie. Avec une part de 21 %, l'armée de l'air est la composante qui compte le plus de femmes. Rappelons que comme chaque ministère, le ministère de la Défense a publié et mis en ligne une **Feuille de route** en matière d'égalité entre les femmes et les hommes issue du **Comité interministériel** du 30 novembre 2012, que l'on peut télécharger sur notre site.

Retrouver la feuille de route du ministère de la Défense

Le CSA appelle à une meilleure représentation des femmes à la télévision

Le groupe de travail « Droits des femmes » du **Conseil supérieur de l'audiovisuel** (CSA) a réuni le 25 avril l'ensemble des chaînes de télévision afin de leur exposer les différents travaux en cours du groupe pour l'année 2013/2014 (synthèse du 15 avril). Dans un communiqué daté du 26 avril, le **CSA** indique que « *les chaînes* (…) *se sont engagées à communiquer au Conseil par écrit cet état des lieux ainsi que les axes prioritaires qu'il conviendrait de mettre en valeur dans chacune de leur politique.* (…) *Cette réunion a été l'occasion de leur présenter les chiffres préoccupants concernant la parité de la dernière vague du baromètre « diversité » 2012 et de rappeler que de nouvelles dispositions législatives allaient bientôt être adoptées, conférant au CSA une mission spécifique concernant le droit des femmes* ». Un travail à faire également sur les représentations collectives, alors même que **Les Nouvelles News** signalent le 28 avril que « *deux femmes sur huit participants dans une émission de débat, c'est* « beaucoup » *aux yeux de certains intervenants* », faisant référence à la réflexion d'un invité sur le plateau de « Ce soir ou jamais » sur **France 3**.

Lire le communiqué sur le site du CSA

Proposition de loi relative au respect de la neutralité religieuse

Une proposition de loi relative au respect de la neutralité religieuse dans les entreprises et les associations a été déposée à l'**Assemblée nationale** le 24 avril. « *Par deux arrêts en date du 19 mars dernier respectivement rendus dans les affaires **CPAM** de Seine-Saint-Denis et de la Crèche **Baby Loup**, la **Cour de cassation** a clairement affirmé l'applicabilité des principes de neutralité et de laïcité à l'ensemble des services publics, y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé et, dans le cas des entreprises privées n'assurant ni un service public ni une mission d'intérêt général, les limites aux restrictions susceptibles d'être apportées à la liberté religieuse résultant du code du travail.* »

Retrouver le texte dans son intégralité sur le site de l'Assemblée nationale

Election des sénatrices et des sénateurs : vers plus d'égalité ?

En réponse à la saisine de la Commission des Lois, et conformément à ses attributions, la **Délégation aux droits des femmes du Sénat** a examiné le projet de loi relatif à l'élection des sénateurs (n° 377, 2012-2013) sous l'angle de l'égal accès des femmes et des hommes au mandat sénatorial. Le rapport de Laurence COHEN formule huit recommandations pour conforter la parité au **Sénat** : affirmer la visibilité des femmes « sénatrices » dans l'intitulé du projet de loi ; prévoir l'obligation pour le candidat et son remplaçant d'être de sexe différent dans les circonscriptions où l'élection continuera de se dérouler au scrutin majoritaire ; améliorer la parité du collège sénatorial ; inciter les partis politiques à respecter une parité globale dans la désignation des têtes de listes. Prenant date pour l'avenir, elle recommande, à l'occasion d'une prochaine révision constitutionnelle, de renforcer la valeur juridique du principe d'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

Retrouver l'information et le rapport sur le site du Sénat

Travaux de la Commission du Sénat « Femmes dans le secteur de la culture »

Les vidéos de la table ronde réunissant des directrices d'événements et d'établissements artistiques nationaux (synthèse du 22 avril) ont été mises en ligne sur le site du **Sénat**.

Retrouver le dossier vidéo sur le site du Sénat

Orientation et programmation pour la refondation de l'école de la République

Le projet de loi de Vincent PEILLON, ministre de l'Education nationale, déposé à l'**Assemblée Nationale** le 23 janvier 2013 a été transmis au **Sénat** le 20 mars et passera en séance publique du 21 au 24 mai. Le texte du ministre de l'Education nationale présente une refondation de l'école de la République qui porte non seulement un projet éducatif, mais également un projet de société (voir synthèse du 22 avril). Parmi les « grands défis » auxquels la refondation de l'école doit répondre, on trouve, bien sûr, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est en particulier proposé de préciser dans la définition du service public de l'éducation « *parmi les « valeurs de la République » que l'école fait partager aux élèves figurent notamment l'égalité entre les femmes et les hommes* ». Selon le projet de loi, « *l'enseignement moral et civique vise notamment à faire acquérir et comprendre aux élèves le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que les valeurs de la laïcité* (…) ». Le texte prévoit en particulier que la lutte contre les stéréotypes de genre fasse partie de la formation initiale et continue aux métiers du professorat et de l'éducation.

Réhabilitation de la Commune et des communard-es

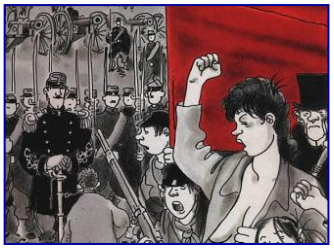

Une proposition de résolution tendant à la pleine réhabilitation de la Commune et des communards (ils ont oublié le « e » ! NDR) a été déposée au **Sénat** par Pierre LAURENT et plusieurs de ses collègues le 25 avril 2013. Selon l'exposé des motifs, « *la Commune est moderne, et ses idéaux bien d'aujourd'hui* ». « *Nous sommes dépositaires d'une mémoire qui ne demande qu'à vivre, qu'à irriguer le présent* » expliquent les auteur-es qui citent en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes parmi « *les fondements solidaires, facteurs d'égalité de notre société que les communards ont contribué à forger* ». La résolution demande une journée de commémoration nationale de la Commune. Nous avions évoqué la place des femmes dans la Commune de Paris dans nos synthèses des 30 mai, 22 juillet, 5, 10 et 31 août 2011. (*Illustration © TARDI - VAUTRIN/Casterman*).

Ouverture d'un accueil de jour en Saône-et-Loire

La mobilisation de l'Etat en Saône-et-Loire (**Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité** de la Direction départementale de la cohésion sociale) en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes aboutit à l'ouverture d'un accueil de jour pour les femmes victimes de violences et leurs enfants au sein du **CHRS « L'Ecluse » PEP 71**. Ce dernier a été choisi suite à un appel à projet national lancé par le ministère des Droits des femmes. Le centre d'accueil sera ouvert tous les jours de la semaine et les femmes victimes de violences y trouveront un accueil, une écoute et pourront bénéficier d'une prise en charge individuelle et d'un accompagnement sous forme de soutien psychologique. Pour une plus grande cohérence et une meilleure offre de service, cette action interministérielle et partenariale répond à la prise en compte de toutes les formes de violences, dans le cadre du troisième plan national de lutte contre les violences faites aux femmes (2011-2013). Ainsi, outre les violences au sein du couple, sont pris en compte les viols et agressions sexuelles, les violences sexuelles et sexistes au travail, les mutilations sexuelles féminines, les mariages forcés, la polygamie et la prostitution. Cet accueil de jour est destiné à permettre aux femmes de Saône-et-Loire de se poser, avec leurs enfants si besoin, dans un lieu adapté pour une meilleure écoute et orientation. Le **vendredi 17 mai**, une visite de cet accueil de jour sera organisée en présence des journalistes afin de sensibiliser le grand public sur la question des violences faites aux femmes et de l'informer sur l'existence de ce lieu innovant.

Save the date : 4e conférence Drôme-Ardèche sur l'égalité professionnelle

La **chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité** de la Drôme organise, le **jeudi 13 juin**, la quatrième conférence Drôme-Ardèche sur l'égalité professionnelle. Programme à venir !

Europe : féminiser l'emploi numérique

« *La **Commission européenne** rappelle que le monde digital est l'affaire de tous* » : **Le Soir** du 26 avril annonce que Neelie KROES, vice-présidente de la **Commission européenne**, a organisé une journée avec le **Parlement européen** et l'**International Telecommunication Union** (ITU) sur le thème « Les femmes et les technologies de l'information et de la communication (TIC) » le 25 avril pour encourager les jeunes femmes à se lancer dans les carrières dans les TIC et leur montrer les opportunités de ce secteur. Le quotidien de Bruxelles souligne que pour Neelie KROES « *l'urgence* (est) *d'initier la jeunesse, surtout féminine, aux métiers numériques* ». Le journal illustre son article par l'initiative des « Digital Champions » désigné-es par chaque Etat membre de l'Union « *pour conseiller la Commission en matière de stratégie à adopter dans le domaine du numérique* ». C'est une femme, Saskia VAN UFFELEN qui tient ce rôle pour la Belgique.

Droit civil : protection européenne des victimes de traque et de violence basée sur le sexe

Dans un communiqué du 19 mars, la **Commission « Droits de la femme et égalité des genres/Affaires juridiques »** du **Parlement européen**, annonce que « *les victimes de traque, harcèlement, ou violence basée sur le sexe, protégées dans un État membre pourraient bénéficier d'une protection équivalente si elles se rendent dans un autre pays de l'UE, selon les nouvelles règles approuvées par la commission des affaires juridiques et la sous-commission des droits de la femme. Les nouvelles règles ajouteraient une protection de droit civil aux règles du droit pénal déjà en vigueur conformément à la directive sur la décision de protection européenne* ». Ce règlement s'appliquera aux cas transfrontaliers à partir du **11 janvier 2015**.

Retrouver le communiqué sur le site du Parlement européen

« La pauvreté a une face féminine » affirment les députés européens et nationaux

Dans un communiqué du 8 mars que nous n'avions pas signalé, la **Commission « Droits de la femme et égalité des genres »** du **Parlement européen** indique que les députés, leurs homologues nationaux et des professionnel-les du domaine ont appelé, à l'occasion du 8 mars, à mettre en place une dimension du genre plus forte dans toutes les politiques, en réponse à la crise économique qui, ils l'ont convenu, touche davantage les femmes que les hommes. La réunion, qui s'est tenue à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, a porté sur les moyens de renforcer les droits sociaux et économiques des femmes dans le contexte de la crise. Les intervenants ont appelé à investir dans l'apprentissage tout au long de la vie, dans une meilleure éducation et à développer des programmes d'entrepreneuriat pour les femmes et des possibilités de télétravail.

Retrouver l'information et le dossier sur le site du Parlement européen

Egalité et non discrimination

« Le féminisme pour changer la société »

« *Alors viendra la révolution qui secouera tout dans ses tempêtes. Le sexe qui se dit fort cessera de commander à celui qu'il croit flatter en le qualifiant de beau sexe. L'égalité entre les deux sexes sera une fameuse brèche dans la bêtise humaine. Alors les hommes et les femmes pourront marcher main dans la main* ». C'est sur cette citation de Louise MICHEL que s'ouvre « Le féminisme pour changer la société », un petit ouvrage présenté par **Attac** et la **Fondation Copernic**. « *Le mouvement d'émancipation des femmes a permis de grandes avancées au 20e siècle* » rappelle le résumé. « *Pourtant, aujourd'hui l'égalité entre les femmes et les hommes fait du surplace, voire régresse sous l'effet de la crise, alors que les inégalités sociales se situent à un niveau inacceptable. Les éliminer est non seulement une exigence politique, c'est aussi une condition pour l'émancipation individuelle et collective des femmes comme des hommes* ». Pour les auteur-es, dont le travail a été coordonné par Christiane MARTY, « *le féminisme est un outil puissant pour modifier en profondeur la société et il n'y aura pas de véritable changement social sans l'intégrer.* » « *En partant de besoins concrets des femmes dans les domaines de l'accès à l'emploi, des salaires et des temps de vie, les propositions présentées ici permettent de s'attaquer conjointement au fonctionnement des dominations patriarcale et capitaliste. L'égalité qui aspire à l'émancipation collective ne s'incarne pas dans un modèle où les femmes accéderaient simplement au statut des hommes dans le monde existant. Il ne s'agit donc pas d'ajouter les femmes dans la marmite et de remuer. L'idée est d'ajouter le féminisme et de remuer: car l'égalité défendue dans ce livre est active, innovante, elle construit un monde nouveau en faisant émerger un nouvel imaginaire social* ».

Création d'un Réseau international féministe

Des féministes de différents pays (France, Canada, Allemagne, Tunisie, Maroc, Espagne, Inde…) qui ont participé à plusieurs mobilisations féministes sont en train de réfléchir à un moyen de mieux connecter les activistes féministes des quatre coins du globe. Il s'agirait en particulier d'établir, via une plateforme web, **une carte du monde féministe**, interactive, permettant de mettre en réseau les associations féministes et les activistes des différents continents. L'objectif est de rendre visible les féministes et de montrer la force qu'elles représentent dans chacun des pays comme sur la scène internationale. « *Dans un contexte économique difficile, où les droits des femmes sont régulièrement remis en cause, il nous semble important d'unir nos forces pour nous faire entendre* » écrivent les militantes du **Feminist Network**. Les **Féministes en mouvement** (FEM) sont partie prenante du projet pour la France.

Feminist Network

Retrouver la présentation du projet

Première académie d'été du diplôme inter-universitaire « Etudes sur le genre »

La première académie d'été dans le cadre du diplôme inter-universitaire « Etudes sur le genre » se tiendra les **jeudi 4** et **vendredi 5 juillet** à l'Université Rennes 2. Des conférences, ateliers thématiques et tables rondes autour de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les fonctions publiques viendront rythmer ces deux jours.

Table ronde sur la place des femmes dans les médias français

European Professional Women's Network Paris, en partenariat avec le **Laboratoire de l'égalité**, réunira le lundi 13 mai, sous le marrainage de Brigitte GRESY, un panel de personnalités pour discuter de la place des femmes dans les médias français et de l'impact sur leurs ambitions et leurs vies. La soirée débutera avec la projection (en anglais) du film « Miss Representation » (réalisé par l'américaine Jennifer Siebel NEWSOM), dans lequel on retrouve des témoignages, parfois bouleversants mais surtout révoltés, de personnalités des mondes politiques, économiques et culturels (Condaleeza RICE, Katie COURIC, Nancy PELOSI, Jane FONDA et bien d'autres). Elle sera l'occasion de réunir des membres influents des medias, mais aussi des leaders du monde artistique et politique. Cette table ronde sera animée (en français) par la journaliste Renée KAPLAN.

« La théorie du genre doit-elle inspirer les livres scolaires ? »

« *La théorie du genre doit-elle inspirer les livres scolaires ?* » se demande **Le Figaro** du 29 avril qui croit savoir que « *ses partisans poussent les éditeurs à lui faire une place plus grande dans les manuels* ». « *A l'école, lieu et objet de débats, le sujet du « genre », largement porté sur la scène publique avec le mariage pour tous continue à faire polémique* » explique le quotidien. « *Si, pour certains, l'utilisation de ce mot traduit une évolution de notre société, il s'apparente, pour d'autres, à une véritable tentative de déconstruction* ». **Le Figaro** souligne également dans un autre article que le ministre de l'Education nationale s'est prononcé sur « *la délicate question du mot « genre », utilisé à trois reprises dans le projet de loi sur l'école* » (Lire page 4) et s'est dit « *opposé à la négation de la différence sexuelle* ». « *Nous voilà donc rassurés* » indique **Le Figaro**.

Mélange des genres et déconstruction

Dans le cadre de notre travail de déconstruction, et même si le thème a déjà été abordé dans ces pages (synthèse du 7 janvier), nous n'avions pas mentionné le film d'Angelo GIANCI « *le Déclin de l'empire masculin* » diffusé sur **Arte** début mars que signalait **La Croix** du 8 mars sous le titre « *Dur d'être un homme* ». Plusieurs informations de ces dernières semaines nous permettent de remettre l'ouvrage sur le métier. « *Ce soir, c'est moi qui fait l'homme* » : **Libération** du 19 mars présentait un atelier parisien proposant à des femmes « *de devenir drag-kings en surjouant les codes de la virilité* ». Le quotidien donnait la parole à Marie-Hélène BOURCIER, sociologue, qui défend cette « *culture peu présente en France* » : « *notre féminisme de l'égalité est triste et peu affirmatif* » estime-t-elle. Dans un autre ordre d'idée, **le Magazine du Parisien** du 29 mars affirme photos à l'appui que la bise est « *une affaire d'hommes* ». Pour l'hebdomadaire, « *la virile poignée de main est souvent remplacée par un bisou fraternel* ». « *Mais s'il traduit une évolution des mœurs* », explique le magazine, « *ce geste est réservé à certains milieux* ». Dans notre travail nous pouvons aussi nous pencher sur la paternité (lire « **Egalité dans la vie personnelle et sociale** » page 14). Enfin, on signalera une étude néerlandaise de l'université Erasme, publiée dans le **Scottish Medical Journal** cité par **Le Parisien** du 25 avril qui montre que, « *au-delà de la coquetterie* », le port du kilt améliore la fertilité (des Ecossais). « *Voici un argument de plus pour les amoureux du kilt et les (rares) défenseurs du port de la jupe pour les hommes* » souligne le quotidien. Autres pays, autres apparences, alors qu'en Arabie saoudite des membres du **Comité pour la promotion de la vertu et la prévention du vice** ont expulsé trois hommes d'un salon car « *ils redoutaient que les visiteurs de sexe féminin succombent à leur charme* », il nous faut citer la page **Facebook** « Kurdes pour l'égalité » vue sur le site de **L'Express** le 25 avril, où des hommes posent déguisés en femme après la décision d'un tribunal iranien de condamner un délinquant à défiler habillé en femme. Ces hommes ont pris le relais des féministes locales, explique le site, car ils estiment « *qu'être une femme n'est ni une humiliation, ni une punition* ». Enfin **Madame Figaro** publie une photo du créateur Marc JACOBS en jupe. Pour le magazine, le styliste évoque en particulier le détournement de la Joconde avec moustache et barbichette par Marcel DUCHAMP : après la Joconde potiche (synthèse du 29 mars) on préfère une Mona Lisa Barbue !

Egalijouets : un accès égalitaire aux jouets et objets du jeu

« *Six principes mettant les enfants au centre d'un projet pédagogique partagé et égalitaire… déclinés en 24 propositions concrètes* » : **Egalijouets** est un outil d'autopositionnement pour les éducatrices et éducateurs d'enfants jusqu'à six ans en vue de permettre un accès égalitaire aux jouets et objets du jeu. Cet outil, développé par l'**Institut EgaliGone** (synthèse du 30 octobre 2012) et soutenu par la **Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité** de Rhône-Alpes, est cité dans le rapport de Brigitte GRESY et Philippe GEORGES, de l'**Inspection Générale des affaires sociales** (IGAS) sur l'égalité entre filles et garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance (synthèse du 29 mars 2013). Un accès à distance de l'outil sera bientôt mis en ligne. On signale à cette occasion deux articles gardés sous le coude sur la lutte contre les stéréotypes chez les fabricants de jouets (synthèses des 4 septembre et 5 novembre 2012) : « *La mixité est le jouet des enseignes* » où **20 Minutes** du 23 novembre 2012 rapportait que les catalogues s'attaquaient timidement aux stéréotypes filles-garçons, et « *La révolution sexuelle du jouet est en marche* », dans lequel **M le magazine du Monde** présentait « *une marque de jouet mixte qui cartonne* » et « *des catalogues où des garçons pouponnent* » avant d'expliquer qu'« *au pays du jouet* », si les stéréotypes étaient peu à peu bousculés, du côté des gros fabricants il était « *difficile d'imposer la tendance unisexe* ».

Retrouver la présentation sur le site d'EgaliGone

La Barbe fête ses cinq ans !

La Barbe fête ses 5 ans!
5 ANS DE LUTTE contre la domination masculine PAR LE POIL
Soirée ANNIVERSAIRE
ouverte à toutes et tous
LA BARBE
Groupe d'Action Féministe
www.labarbelabarbe.org
Parez-vous de vos plus beaux atours !
Samedi 18 mai de 20h à 2h
Au Bistrot La Maison, 65 bd de la villette, Paris 10e, métro Colonel Fabien

« *Cinq ans de lutte contre la domination masculine ... par le poil* ». Après plus de 130 actions, dont une dernière réussie à l'**UNESCO** le 27 avril, Les Barbues rangent leurs postiches le temps d'une soirée de repos bien méritée. A l'occasion de son cinquième anniversaire, le groupe d'action féministe organise une fête le **samedi 18 mai** à Paris. « *Parez-vous de vos plus beaux atours* » ! Au programme, exposition et diffusion de films, présentation de **La Barbe** et de l'association « *les AmiEs de la Barbe* », ateliers « barbe », boutique, et, bien sûr, bar et musique… Nous leur souhaitons une bonne fête !

La loi sur le mariage pour tous est définitivement adoptée

Les avantages sociaux liés au mariage (congés familiaux, pension de réversion, etc.) pourront bénéficier aux couples homosexuels, en vertu de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe dite loi relative au « mariage pour tous » définitivement adoptée le 23 avril 2013 par le **Parlement**. Le feuilleton parlementaire du mariage entre deux femmes ou deux hommes est ainsi clos. Le texte est examiné devant le **Conseil constitutionnel**. Plusieurs communiqués se réjouissent de l'adoption du texte comme celui de Danielle BOUSQUET, députée honoraire qui souligne qu'il s'agit d'une « *une étape vers l'égalité qui fera date et favorisera l'égalité femmes-hommes* ». En effet, la présidente du **Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes** (HCE), se réjouit du pas historique vers l'égalité que vient de franchir la France en reconnaissant aux couples de même sexe la liberté ou non de se marier civilement et d'adopter un enfant. « *C'est la reconnaissance par la République qu'il n'y a pas plus de hiérarchie naturelle entre les sexualités qu'il n'y en a entre les femmes et les hommes* » écrit-elle avant de souligner que « *cette loi favorise l'égalité entre les femmes et les hommes en réfutant l'idée d'une complémentarité des sexes, en déconstruisant une assignation sexuée des rôles sociaux* ». « *La parentalité ou la douceur ne sont pas plus l'apanage des femmes que ne l'est l'autorité pour les hommes. L'application de cette loi participera au recul des préjugés sexistes et au changement des représentations* » relève Danielle BOUSQUET. Bien évidement, la ministre des Droits des femmes et porte-parole du Gouvernement, Najat VALLAUD-BELKACEM, ou Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, se sont réjouies de ce grand pas vers l'égalité. Nous publierons la semaine prochaine un résumé de l'impressionnante revue de presse sur l'adoption du projet de loi depuis notre synthèse du 22 janvier.

Le Dalaï Lama et l'empathie féminine biologique

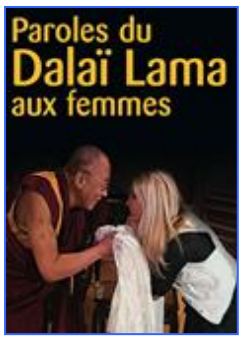

« *Je pense qu'il serait bon d'avoir une femme comme leader* », juge le Dalaï Lama lors d'un entretien accordé à la chaîne de télévision britannique **Channel 4** le 19 avril. Mais son explication laisse perplexe : « *biologiquement, une femme a plus d'aptitude à développer de l'empathie* », signalent **Les Nouvelles News** le 24 avril. De quoi susciter l'ironie de Marie DONZEL, cheffe d'entreprise et auteure, sur son blog « Ladies & Gentlemen » : « *Chic, alors ! C'est toujours si flatteur de voir glorifiée notre belle nature de femme, tendre, douce, affectueuse, sensible, conciliante, pour ne pas dire inoffensive... Merci, mon bon Dalaï, c'est tellement un plaisir d'être renvoyée aux éternels stéréotypes de genre. C'est une si grande satisfaction de devoir notre légitimité à des qualités dites « biologiques » plutôt qu'à nos éventuelles capacités à réfléchir, à agir, à convaincre, à mener, à bâtir...* »

Des féministes juives mettent les orthodoxes au pied du Mur

Le 11 avril, cinq femmes ont été interpellées devant **le Mur des lamentations** pour avoir prié avec un châle et des phylactères, que les juifs religieux estiment réservés aux hommes (synthèse du 26 octobre 2012). « *Les femmes qui prient devant le Mur occidental avec un châle de prière ne violent pas de « coutume locale » et leur action ne constitue pas une provocation, il n'y a donc aucune raison de les arrêter ou de les interroger pour cela* », a décidé un tribunal de Jérusalem le 25 avril 2013, signale le site **Slate.fr**. « *C'est une grande avancée pour les féministes juives, et les femmes en général, qui n'ont jamais été aussi proches de se voir accorder le droit de prier à voix haute comme les hommes devant le Mur des lamentations* », déclare le site du **Figaro** le 26 avril. « *De quoi alimenter le débat entre laïcs et orthodoxes qui secoue la société israélienne* », ajoute **M Le magazine du Monde** du 27 avril.

Afrique : « quinze femmes puissantes »

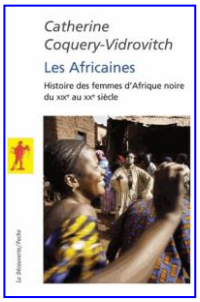

Leymah GBOWEE, militante libérienne pour la cause des femmes, Ellen JOHNSON SIRLEAF, présidente du Libéria, Adama PARIS, styliste : dans son édition du 26 avril, **Madame Figaro** dresse un palmarès « *des quinze Africaines qui nous inspirent* ». « *Elles sont la clé du changement et relèvent tous les défis malgré les conflits, les inégalités, les difficultés… de la politique au sport, de la mode à la physique, ces Africaines incarnent un continent décomplexé et dynamique* », souligne le magazine. Dans ses « Débats », **L'Humanité** du 26 avril présente quant à lui l'ouvrage de Catherine COQUERY-VIDROVITCH, « Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique subsaharienne du XIX^{e} siècle au XX^{e} siècle » (Ed. **La Découverte**, 2013). « *Sensible à la question féminine, et même féministe, l'historienne Catherine COQUERY-VIDROVITCH dresse ici un panorama de la vie, du rôle et des activités des femmes sur le continent noir. Par-delà la diversité des sociétés étudiées, par-delà les hiérarchies sociales, il apparaît qu'elles ont joué, à travers les âges, un rôle moteur dans l'histoire de l'Afrique* ». Et de conclure : « *Ces deux siècles d'histoire des femmes africaines offrent un éclairage érudit et singulier sur le continent, ses évolutions, son devenir* ».

Egalité dans la vie professionnelle

Egalité salariale : deux premières entreprises sanctionnées

« *Parité non respectée : les sanctions tombent* » : « *Deux entreprises accusées de ne pas faire d'efforts vont payer des amendes. Une première* », rapporte **Le Parisien** du 25 avril. (**La Tribune du** 25 avril : « *La lutte contre les inégalités hommes-femmes au travail progresse lentement* » ; **Metro France** du 25 avril : « *Inégalités salariales : les deux premières entreprises sanctionnées* » ; « *Inégalités salariales : premières sanctions* » : **L'Humanité** du 26 avril ; « *L'écart de salaire demeure* » : **20 Minutes** du 26 avril). A cette occasion, **Osez le féminisme !** publie un communiqué intitulé « L'égalité salariale… à 80 jours près ! » le 25 avril : « *Si Osez le féminisme ! salue la première application concrète du décret du 18 décembre 2012 « relatif à la mise en œuvre des obligations des entreprises pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes », nous attendons toujours que la lutte contre les inégalités professionnelles femmes-hommes soit efficacement menée.* » Et de souligner que « *les écarts de salaire entre les hommes et les femmes ont des répercussions importantes sur le montant des pensions de retraite, puisqu'il y a aujourd'hui 600 euros d'écart dans le montant de pension entre les femmes et les hommes* ».

Carrière pro, vie perso : pourquoi les femmes se font toujours avoir ?

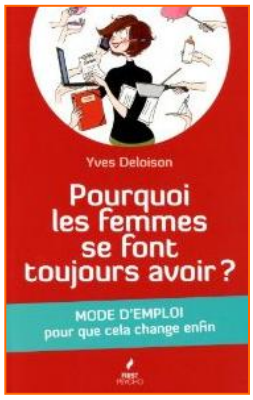

« *Pourquoi les femmes se font toujours avoir ? Mode d'emploi pour que cela change enfin* », c'est le titre du livre qu'Yves DELOISON vient de publier aux éditions **First**. « *Peut-être parce qu'elles ne peuvent pas s'affirmer féministes sans susciter l'ironie* », ironisaient **Les Nouvelles News** le 13 avril. A l'aide de statistiques, d'exemples concrets, de témoignages et de réflexions, Yves DELOISON dresse un constat peu reluisant de la situation des femmes dans la société. Au-delà du simple bilan, son livre déculpabilisant propose aussi de nombreuses pistes pour changer la donne. « *En tant que conseiller d'orientation, je me suis rendu compte que les femmes se cantonnaient à des parcours très stéréotypés. Elles se dirigeaient toujours vers des secteurs ou des métiers qui étaient soit bouchés, soit moins rémunérateurs, soit peu évolutifs. En sortant du champ du travail, j'ai compris que ce conditionnement était bien plus global. Se conforme-t-on à ce qu'on attend de nous parce qu'on est un homme ou une femme ? Peut-on construire un parcours qui s'émancipe de cela ? C'est à ces questions fondamentales que je tente de répondre dans le livre* », déclarait l'auteur dans un entretien accordé au magazine **Elle** le 2 avril.

L'édition veut renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes

Un accord sur l'égalité professionnelle a été conclu dans l'édition, le 24 janvier 2013, indiquent **Liaisons Sociales** le 29 avril. Il s'appuie notamment sur les négociations d'entreprise qui l'ont précédé dans une branche employant une majorité de femmes, mais où des écarts salariaux subsistent, à leur détriment. L'accord comporte un certain nombre de recommandations portant, par exemple, sur le maintien du salaire durant un congé de paternité et l'allongement de ce congé, mais aussi une énumération de bonnes pratiques observées dans les entreprises de la branche.

Quelles marges de manœuvre pour les retraites des femmes ?

Hélène MASSE-DESSEN publie un article titré « *Retraite des femmes : existe-t-il des marges de manœuvre du point de vue du droit communautaire sur la reconnaissance de droits particuliers ? Interrogations et espoirs* » dans la **Revue française des affaires sociales** (n°4 de février 2013, dossier « *L'âge dans les régimes de retraite* »). L'auteure s'interroge sur les pistes éventuelles pour la reconnaissance de droits particuliers pour les femmes en matière de pension de retraite malgré la jurisprudence de la **Cour de Justice des Communautés Européennes** (CJCE).

Retrouver l'article sur Cairn.info

Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité avec la CFTC

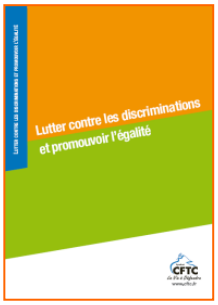

Lu sur le site de la **Confédération française des travailleurs chrétiens** : « *Le ministère des Droits des femmes a, en quelque sorte, repris l'idée de la CFTC selon laquelle les revendications autour de l'égalité professionnelle et de la conciliation des temps de vie ne se défendent pas qu'un seul jour de l'année !* ». On ne commente pas mais on signale que la **CFTC** a publié un guide proposant des outils d'accompagnement des personnes victimes de discrimination en entreprise. Il fournit également des voies d'action en matière de promotion de l'égalité, afin de prévenir efficacement les discriminations.

Télécharger le guide sur le site de la CFTC

Colloque « Rythmes scolaires et travail des femmes »

Le **Laboratoire de l'égalité** organise un colloque sur « Rythmes scolaires et travail des femmes » le **lundi 27 mai** à Paris. Des intervenant-es venant du monde de la recherche, des entreprises, de l'éducation et de la politique débattront de l'impact des rythmes scolaires sur le travail des femmes.

S'inscrire au colloque

Meilleure représentation des professionnels du droit au sein des conseils d'administration

Le **Cercle Montesquieu**, l'**Association Femmes AAA+** et le cabinet d'avocats **Skadden** ont publié le 23 avril un rapport préconisant une meilleure représentation des professionnels du droit au sein des conseils d'administration. Le rapport conclut « *qu'au moment où la diversification et la mixité des conseils d'administration deviennent des exigences incontournables, les entreprises auraient tout intérêt à puiser dans le vivier des professionnels du droit à l'occasion des renouvellements à venir de leurs conseils. De nombreux juristes et avocats expérimentés, et notamment des femmes, sont d'ores et déjà candidats à de telles fonctions et ont suivi, dans le cadre des diverses associations constituées à cet effet, l'ensemble des formations nécessaires à l'exercice de ces responsabilités* ».

Retrouver le communiqué et le rapport

Les femmes en marche contre l'austérité

Les militantes de la campagne « Pour l'Egalité des salaires entre les hommes et les femmes… Maintenant ! » lancée par le **Collectif national des droits des femmes** (CNDF), **Femmes Egalité**, **ATTAC** et la **Maison de Femmes** de Montreuil, et soutenue par plus une cinquantaine d'organisations (synthèse du 12 février), tiendront un point fixe lors de la manifestation parisienne de la **CGT**, la **FSU** et **Solidaires** du 1er mai. Face à l'hôpital Saint Antoine - sur le parcours Bastille Nation - les féministes feront signer leur pétition et vendront la brochure des « Six heures pour l'égalité des salaires ». Signalons qu'**Osez le féminisme !** (OLF) participera « *cette année comme tous les ans depuis sa création* » au traditionnel défilé du 1er mai, afin « *d'alerter sur la persistance des inégalités professionnelles femmes-hommes et l'accroissement de la précarité des femmes* ». Les militantes d'OLF se donnent rendez-vous à 15 heures devant les marches de l'Opéra Bastille. Mais au-delà ce rendez-vous traditionnel, des féministes du **Front de Gauche**, des femmes syndicalistes, des militantes politiques, associatives, féministes, des élues, ont lancé un appel pour la « Marche des Femmes contre l'Austérité ». Cette Marche aura lieu le **dimanche 9 juin** à Paris. « *Incontestablement ce sont nous les femmes qui sommes aux premiers rangs du temps partiel imposé des bas salaires et de la pauvreté* » expliquent en particulier les signataires de l'appel avant d'annoncer : « *celles qui vivent le plus durement les conséquences de la politique d'austérité descendront encore une fois dans la rue pour dire ça suffit !* ». La marche partira à partir des Tuileries.

Retrouver le site de la Marche des femmes contre l'austérité

COLETTE, Le Figaro et l'égalité salariale…

Nous avions déjà cité une fois la rubrique quotidienne du **Figaro** « Entre guillemets » quand le quotidien avait pris le contrepied de la Journée internationale des droits des femmes (synthèse du 14 mars). Chaque jour le quotidien publie une phrase trouvée sur le site de citations et proverbes **evene.fr**. Le jour « *pour l'égalité de salaire entre hommes et femmes* » **Le Figaro** nous parle, à sa manière, de l'égalité entre les femmes et les hommes en citant la romancière COLETTE, la première femme à laquelle la République ait accordé des obsèques nationales : « *une femme qui se croit intelligente réclame les mêmes droits que l'homme. Une femme intelligente y renonce* ».

Florence BEAUGE invitée de la Fédération Femmes 3000

Le prochain Café de Flore de la **Fédération Femmes 3000** se tiendra le **mardi 14 mai** à Paris. L'invitée de l'association sera Florence BEAUGE, journaliste au **Monde**. Elle reviendra sur son parcours avec plusieurs questions notamment sur l'avenir du journalisme à l'heure d'internet et des journaux gratuits, et sur la place faite aux femmes aux postes clefs des médias, au moment où Natalie NOUGAYREDE devient la première femme à diriger le quotidien **Le Monde** (synthèses des 7, 14 et 21 mars). Cette soirée sera animée par Domitille DE VEYRAC, co-responsable du Flore.

Les femmes, atout du Japon

Le Monde du 27 avril rappelle dans une « Lettre d'Asie » titrée « Les femmes, atout du Japon » que le chômage dans l'Archipel est à peu près également réparti entre hommes et femmes. Mais « *en réalité, si les Japonaises apparaissent moins dans les statistiques du chômage, c'est qu'elles sont souvent sous-employées : émargeant sur le marché du travail temporaire ou précaire, elles ne remplissent pas toujours les conditions pour être recensées parmi les demandeurs d'emploi* » explique le quotidien qui estime que « *le Japon néglige l'un des atouts de son redressement économique : les femmes* ». Et de rappeler que le **Fonds monétaire international** (FMI) avait publié en 2012 un rapport intitulé « *Les femmes peuvent-elles sauver le Japon ?* » alors qu'elles « *le font déjà par leur engagement dans les réseaux sociaux, associations et organisations non gouvernementales, qui constituent la force vive de la société civile dont elles sont souvent la cheville ouvrière* ». Egalité des chances pour l'emploi, égalité salariale, accès au marché du travail, etc. : peu de progrès ont été accomplis au Japon depuis explique **Le Monde** qui estime qu'il faut que les dirigeants du pays « *sachent vite et mieux tirer parti d'une des ressources humaines négligées du pays : les femmes* ».

Egalité dans la vie personnelle et sociale

Conférence-débat « Corps sexuels et handicaps »

Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA) organise une conférence-débat le **samedi 22 juin** sur le thème « Corps sexuels et handicaps » à la mairie du 12e arrondissement. L'association « *se propose de reformuler la question de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap en abordant ce qui lui semble fondamental : la notion de corps sexué et en particulier de corps sexués handicapés* ».

S'inscrire à la conférence-débat

Maternité, paternité : tour d'horizon

« *Ce sont les pays où les femmes travaillent le plus, aidées par des crèches et d'autres modes de garde, qui voient naître le plus d'enfants* » souligne **Le Nouvel Observateur** du 11 avril dans le chapeau d'un article consacré à « *La fausse polémique des allocs* » après la remise du rapport Fragonard (synthèse du 15 avril). L'occasion pour nous de faire un point sur la maternité, les maternités et… la paternité. « Vivre sa grossesse à l'heure d'Internet » : **La Croix** du 17 avril consacre son cahier « Parents & enfants » (illustré par un dessin de BRUNOR - ci-dessus) à cette tendance. « *Sites spécialisés, forums, réseaux sociaux, applications… En 2013, la grossesse se déroule de plus en plus sur la Toile, de l'annonce de l'heureux événement à la salle de naissance* ». Mais le quotidien met en garde : les grossesses ne sont pas seulement virtuelles. Le journal a rencontré Alice et Ivane qui sont enceintes et « *consomment les nouvelles technologies avec prudence* ». « *Si on écoutait plus les femmes, elles iraient moins sur Internet* » déclare une sage-femme des Diaconesses à **La Croix** avant d'expliquer que « *la multiplication des dépistages ne rassure pas les mères qui cherchent des réponses à leurs questions sur les forums* ». Le 20 février **La Croix** avait consacré ce même cahier à la mode des blogs créés par des femmes enceintes : « *Les mamans blogeuses tissent leur Toile* » pour leurs familles ou leurs amis, des internautes qui « *intéressent aussi les marques qui y voient des relais potentiels* » expliquait le quotidien. Après la grossesse, passons à la naissance : la question des « maisons de naissance » (synthèses des 7 et 21 mars) intéresse aussi la presse : **La Croix** annonce dans son édition du 28 février que « *La France s'ouvre aux « maisons de naissance »* ». **Le magazine du Parisien** est allé visiter une de ces structures alternatives aux maternités chez nos voisins belges (synthèse du 27 juillet 2012). Un exemple dont devrait s'inspirer la France, explique Muguette DINI, auteure d'une proposition de loi sur l'expérimentation des « maisons de naissance », au **Parisien**. Cela ne doit pas nous faire oublier la question des suppressions des services de maternité (synthèses du 30 octobre 2012 et 12 février 2013). Un sujet sur lequel sont revenus longuement **L'Humanité** du 25 mars (« *Maternités. Du Calvados à la Guadeloupe, tous ensemble pour les sauver* ») et **Le Monde** du 21 février (« *Interruption de maternité* »).

Les informations concernant la paternité ne se limitent pas au mouvement des pères dénoncé très tôt par Patric JEAN dans une tribune qui nous avait échappée (« *Nantes, l'escalade des pères cache une proposition de loi* », **L'Humanité** du 22 février). Nous avions décrit le « Printemps des pères » dans ces pages (synthèses des 7 et 21 mars) et plusieurs articles sont depuis revenus sur le sujet (« *L'ascension d'un père désespéré* », **Le Soir** du 4 avril sur un cas en Belgique ; « *La cause des hommes* » (sic), **L'Express** du 17 avril ; « *La guerre des sexes* » (re-sic), **Le Nouvel Observateur** du 18 avril). **Le Figaro** avait lui « *anticipé* » ces actions dans une pleine page du 1er mars consacrée aux juges aux affaires familiales (JAF) (« *qui sont presque toujours des femmes* » souligne le quotidien qui se demandait si les JAF avantageaient systématiquement les mères…). Dans un autre ordre d'idée on citera une enquête du même journal sur « *ces hommes face au piège de la paternité « imposée »* » dans l'édition du 29 janvier. Plus souriante est la page du **Parisien** du 20 mars titrée « *La grossesse, une affaire d'hommes* ». Le quotidien indique que de plus en plus d'hommes « *revendiquent aussi un premier rôle* ». Signalons ici le dossier d'**Informations sociales** (publication bimestrielle de la **Caisse nationale des Allocations familiales**) de mars-avril 2013 « *La paternité aujourd'hui* ». Le numéro fait le tour des représentations et évolutions de la paternité au fil de l'histoire, le partage des tâches parentales (« *les pères, acteurs secondaires* »), la représentation des pères dans la publicité (« *une résistance à la parité domestique* ») et la paternité dans l'après-divorce. Pour conclure ce petit tour d'horizon nos amis de **La Barbe « rayon Hommes »** nous signalent une étude de l'université de Columbia qui montre que les papas « *féministes* » ont des filles plus brillantes. « *Moins un homme est sexiste et plus il participe aux tâches ménagères, plus ses filles auront de chances de réussir professionnellement* » indique l'étude citée par **Medical Daily**.

VIH-sida : Les femmes seraient moins bien traitées et testées que les hommes

« *Des chercheurs de la Colombie-Britannique disent avoir découvert que les femmes ont moins de chances d'obtenir des soins et un traitement de qualité après avoir été déclarées séropositives* », rapporte l'**Association pour les droits de la femme et le développement** (AWID) le 16 avril. Les conclusions de deux études sur le VIH-sida menées par le **B.C Centre for Excellence** suggèrent que ces barrières entre les deux niveaux de traitement et de soins provoquent des taux de décès et de transmission du virus plus élevés chez les femmes. Angela KAIDA, l'auteure des deux études, affirme qu'il faut augmenter de manière urgente les soins centrés sur les femmes.

Lire l'article sur le site lapresse.ca

Colloque « Théories et pratiques du *care* : comparaisons internationales »

Le **MAGE**, le **GTM/Cresppa-CNRS** et **Agir pour le care**, groupe **Humanis** organisent, les **jeudi 13 et vendredi 14 juin** à Paris, un colloque international consacré aux « Théories et pratiques du *care* : comparaisons internationales ». Ce colloque a pour ambition d'apporter un éclairage nouveau sur la question des significations, des pratiques et des politiques liées au *care* en tant que travail. « *Ce travail matériel, technique et émotionnel est façonné par des rapports sociaux de sexe, de classe, de « race »/ethnie, entre différents protagonistes* ».

S'inscrire au colloque

France 2012 : fécondité stable, mortalité infantile en baisse

Sous le titre « France 2012 : fécondité stable, mortalité infantile en baisse », **Population et Sociétés** (n°498, mars 2013) publié par l'**Institut national d'études démographiques** (INED) relève deux constats étonnants dans la conjoncture démographique récente de la France, que Gilles Pison décrypte pour l'**INED**. « *Contrairement aux attentes, la fécondité se maintient malgré la crise économique. Alors que celle-ci a entraîné une baisse de la fécondité dans la plupart des pays développés, n'aurait-elle eu aucun effet en France ? La mortalité des nouveau-nés semble par ailleurs mal connue depuis quelques années. Quelles en sont les raisons ?* ».

Télécharger le numéro sur le site de l'INED

Sport au féminin : on ne lâche rien !

Après la polémique sur le manque de moyens financiers de l'équipe de France féminine de rugby à XIII (synthèse du 15 avril et **La Croix** du 16 avril « *Les Bleues du rugby à XIII ne veulent plus payer pour jouer* »), revenons sur quelques sportives qui bousculent la domination masculine. **Le Monde** du 27 avril publie un portrait de Leyla HEURTAULT, sacrée championne de France de karaté en avril, qui « *compte bousculer la hiérarchie européenne à Budapest* ». Autre discipline, l'équipe de France de judo repart des championnats d'Europe de Budapest avec douze médailles dont quatre en or, les filles Françaises ayant été les plus brillantes de la compétition. A ce propos, selon **Le Parisien** du 11 mars les arts martiaux comptent de plus en plus d'adeptes chez les femmes (« *Elles veulent promouvoir les arts martiaux au féminin* »). **La Croix** du 25 avril consacre un article à « *Bourges, la place forte du basket-féminin français* ». Depuis près de vingt ans, Bourges demeure le club phare du basket féminin français, sacré onze fois champion de France et vainqueur à trois reprises de l'Euroligue, la plus prestigieuse des coupes d'Europe. Enfin, **Le Figaro** du 26 février titrait « *Le cheval une star au féminin* » pointant un paradoxe : « *si 81 % des licenciés d'équitation sont de sexe féminin, le haut niveau reste dominé par les hommes* » (synthèse du 18 décembre 2009).

Lutte contre les violences

Lutte contre les violences dans les centres de formation en travail social d'Ile-de-France

Le **Conseil régional d'Ile-de-France** lance un appel d'offres « Actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes en direction des étudiant-e-s en formation dans les centres de formation en travail social d'Ile-de-France ». Le marché consiste à proposer aux centres de formation en travail social d'Ile-de-France des actions de sensibilisation aux violences faites aux femmes pour les étudiant-e-s en formation. Les actions doivent être proposées afin d'assurer le suivi de cohorte des étudiants en formation en travail social de la promotion entrée à la rentrée de septembre 2013.

Pour en savoir plus sur l'appel d'offre

Assistance sexuelle aux personnes handicapées

Après la polémique lancée par le **Conseil général de l'Essonne** et l'association des paralysés de France (synthèses du 14, 21 et 29 mars) **Le Magazine du Parisien** du 15 mars avait consacré un « Grand angle » à l'assistance sexuelle aux personnes handicapées donnant la parole à Julia TABATH, vice présidente de l'association nationale d'aide aux personnes handicapées (« *Pour : tout le monde a droit à une vie sexuelle* ») et à Claudie LEGARDINIER, membre du collectif Handicap, sexualité, dignité (« *Contre : cela reviendrait à l'égaliser la prostitution* »). Signalons qu'**Actif Information** (n° 279-280 de mars-avril 2013) consacre son « Zoom » à la vie affective et sexuelle des personnes handicapées et à l'assistance sexuelle.

Les violences sexuelles au sommaire des Archives de politique criminelle

Les **Archives de politique criminelle** (2012/1 n° 34) consacrées aux violences sexuelles ont été mises en ligne sur **Cairn**. Un thème qui « *s'est imposé en raison de sa douloureuse actualité quotidienne dans la sphère privée* » indique l'introduction. « *Il s'est aussi imposé en raison de sa permanence depuis la nuit des temps sous toutes les latitudes et sous les formes les plus diverses liées à la culture, à l'éducation, à l'histoire personnelle des auteurs et au peu de respect pour le droit à la dignité et à l'intégrité corporelle de la femme le plus souvent, de l'homme quelquefois. La question des violences sexuelles resurgit régulièrement sur le devant de la scène publique et politique au hasard d'évènements dramatiques* ».

Retrouver la revue sur le site Cairn.info

Lutte contre les violences sexuelles dans les conflits armés

William HAGUE, ministre britannique des Affaires étrangères, a entamé début avril au Rwanda, en compagnie de l'actrice américaine Angelina JOLIE, une visite qui les conduira également en République démocratique de Congo pour attirer l'attention sur le problème « grandissant » des viols en temps de guerre, a annoncé le **Foreign Office** le 8 avril. **La Croix** du 16 avril a publié une tribune de William HAGUE intitulée « *Lutte contre les violences sexuelles dans les conflits armés* ». Le ministre britannique exhorte les dirigeants des pays démocratiques à « *porter un coup d'arrêt à ce crime odieux qui a fait tant de victimes, et éradiquer le viol comme arme de guerre* ». Le quotidien catholique revient sur la situation au Congo (synthèse du 7 janvier) dans son édition du 29 avril : « *Au Congo, la lutte contre les viols malmène le secret médical* ». « *Au moins 126 femmes ont été violées par des militaires congolais au Nord-Kivu en novembre 2012* » indique le journal qui relate les difficultés rencontrés par les enquêteurs internationaux et les magistrats congolais pour poursuivre les auteurs de ces viols.

Culture, communication

Causette, « coup de cœur » de la presse magazine

Le 24 avril, le jury des **Magazines de l'année** a décerné à **Causette**, et à l'unanimité, son Prix « coup de cœur ». « *Un vrai bonheur !!!* » s'exclame le mensuel « plus féminin du cerveau que du capiton » sur sa page **Facebook**. En septembre dernier, **Causette** avait reçu le Grand prix des médias 2012, décerné par **CBNEWS**, dans la catégorie magazine. Après quatre ans d'existence, les ventes de **Causette** continuent de progresser, indiquent **Les Nouvelles News** le 25 avril : « *Sa diffusion en France payée 2012 s'est élevée à 52 580 exemplaires en moyenne par mois. Une hausse de 43,1 % par rapport à 2011, la plus forte parmi les mensuels* ». Félicitations au magazine qui, ce mois-ci (numéro 35 de mai), est « *en colère !* » pour d'autres raisons : « *Ulcérée par le déferlement d'actes homophobes directement liés aux discours de « Frigide BARJOT » et du député UMP COCHET & Cie, Causette s'adresse à Virginie TELLENNE, « Un cerveau frigide dans une peau de vache », en refusant d'employer complaisamment son surnom, et n'y va pas avec le dos de la cuillère pour la mettre face à ses responsabilités* » explique le communiqué qui accompagne la sortie du numéro.

De la parité au Festival de Cannes

« *La parité hommes-femmes, vous la verrez dans le jury* », avait promis Thierry FREMAUX après la polémique amorcée par la Barbe ! lors de l'édition 2012 du **Festival de Cannes**. Le délégué général du Festival semble avoir tenu parole, signale **Direct Matin** du 25 avril : « *Quatre hommes et quatre femmes, quatre acteurs/actrices et quatre cinéastes* » forment le jury de l'édition 2013. Après avoir affirmé, dans son édition du 17 avril, que « *depuis sa création, en 1953, L'Express lutte pour les droits des femmes* », l'hebdomadaire tacle quant à lui le communiqué du 18 avril du groupe féministe, que nous avions relayé dans ces pages (synthèse du 22 avril) : « *Valeria Bruni-Tedeschi est l'une des sept femmes présentes en sélection officielle - et non pas la seule, comme l'affirme une polémique stérile* ». Avant d'ajouter : « *Elle est l'unique metteuse en scène en lice pour la palme d'or, mais Sofia Coppola, Claire Denis ou la (quasi) nouvelle Rebeccas Zlotowski, sélectionnées à Un certain regard, ne comptent pas pour des prunes. Bien qu'elles ne soient pas toutes brunes* ». **La Barbe** avait anticipé la critique dans son communiqué: « *Un certain regard pour les femmes, aux hommes la vision (et la sélection) officielle* ». Et la palme d'or du sexisme pour **L'Express** ?

Rencontres avec Pinar SELEK

Pinar SELEK, après avoir été acquittée par trois fois, a été condamnée en Turquie à la prison à perpétuité dans une parodie de justice (synthèses des 7, 16 février 2011, 20 mars, 18 novembre 2012, 28 janvier et 12 février 2013). A l'occasion de la sortie de son premier roman « La maison du Bosphore » (éditions **Liana LEVI**), qui dépeint « *toute une génération qui cherche sa voie entre la Turquie d'hier et celle de demain* », plusieurs rencontres avec l'auteure sont organisées, parmi lesquelles : Mulhouse le **vendredi 3 mai**, Strasbourg le **mardi 7 mai**, Lyon le **jeudi 16 mai**, et Paris le **vendredi 14 juin**.

« Les filles qui font le Printemps »

L'Express Styles consacre un article, dans son édition du 24 avril, aux « *filles qui font le Printemps* » : « *Ces sept chanteuses pop, rap ou folk invitées au festival de Bourges s'affirment comme les révélations de la chanson. Certaines sont déjà consacrées ; d'autres sont en passe de le devenir* ». Lou DOILLON, « *la voix sacrée* », LA GALE, « *brut de femme* », ou encore ROBI, « *duelle et sensuelle* », l'hebdomadaire propose ainsi sept portraits d'artistes qui ont marqué le festival.

Les femmes à la bonne heure (suite)

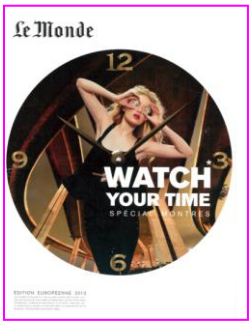

Régulièrement, à l'occasion de différents salons de l'horlogerie, la presse quotidienne nationale (**Le Figaro**, **Le Monde**, **Les Echos**) publie de luxueux supplément consacré aux montres, s'intéressant parfois aux femmes, mais d'un strict point de vue commercial et extrêmement stéréotypé (synthèses des 19 novembre 2010, 18 novembre et 7 décembre 2012). Les dernières livraisons dans le domaine sont affligeantes : une majorité de grands mâles blancs posent, sérieux et professionnels, alors que quelques femmes se pâment, voire se déshabillent légèrement pour vanter telle ou telle jolie montre de luxe… Mais le spectre de l'égalité des genres plane sur l'horlogerie, croit savoir **Le Figaro** du 29 avril qui consacre un article aux « *concepteurs de montres qui aiment (vraiment) les femmes* » : « *Matériaux innovants, complications techniques, couleurs intelligentes, des marques déploient des trésors d'ingéniosité pour ôter au modèle féminin son aspect parfois trop « dame »* »…

Manuel de civilité pour les petites filles à l'usage des maisons d'éducation

Dans son édition du 25 avril, **Le Nouvel Observateur** présente deux œuvres de Pierre LOUŸS : « Manuel de civilité pour les petites filles à l'usage des maisons d'éducation », et « Trois Filles de leur mère » (1927 et 1926, rééditions **Petite Bibliothèque Payot**). « *Le lecteur* (…) *y trouvera des sentences bien senties sans la connaissance desquelles l'éducation d'une petite fille ne saurait être considérée comme une réussite. Il y trouvera aussi matière à sourire au passage. Passant ensuite à ces enfants de leur mère, il constatera que les filles de cirque se peuvent aussi bien éduquées que de jeunes bourgeoises et s'épatera de la maîtrise de l'auteur dans la construction de son roman* ». Une parodie des rigoureux manuels d'éducation, ces derniers nous faisant penser à d'autres publicités de l'époque, recensées dans « Les pubs que vous ne verrez plus jamais : 100 ans de publicités sexistes, racistes, ou tout simplement stupides… » paru en septembre 2012 aux éditions **Hugo**.

Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. - Photos © DR

Direction générale de la cohésion sociale – Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Bureau de l'animation et de la veille - dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr - http://www.femmes-egalite.gouv.fr/